

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2008.****REUNION PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2008.**

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 18 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

Comme je vous l'ai dit en début de séance thématique, M. le Gouverneur est excusé. Messieurs les chefs de groupe, avez-vous quelques membres à excuser ? Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes tous là.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Marc FOCCROULLE et Michel LEMMENS.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Mme REMACLE.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DEFAYS.- Mme BURLET.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2008.****I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2008).

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion, comme d'habitude.

**III.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 08-09/064 : Sociétés intercommunales à participation provinciale - 2<sup>ème</sup> assemblée générale 2008 - évaluation des plans stratégiques - 2<sup>ème</sup> partie**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 08-09/064. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, Mme BLAISE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci, Madame la Présidente. La première commission s'est réunie lundi pour débattre de l'ordre du jour et des plans stratégiques des intercommunales Intradel, SPI+, SLF, SLF Finances, ALG, CHPLT et CHR Citadelle.

Aucune question n'a été soulevée et le vote s'est soldé par 9 voix pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Mme RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme RUIZ (de son banc).- Nous souhaitons demander la scission du vote concernant Intradel d'un côté et les autres intercommunales de l'autre.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2008.**

Mme BLAISE.- Je peux expliquer ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous en prie, Madame BLAISE.

Mme BLAISE (à la tribune).- C'est notamment au sujet d'Intradel. Notre groupe estime que la nouvelle politique développée dans le plan stratégique d'Intradel ne répond pas exactement aux demandes du principe « pollueur-payeur » que nous développons. Il y aurait une régression pour certaines communes et c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce point.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale. Nous allons donc procéder comme suit : nous allons d'abord voter sur le dossier de l'intercommunale Intradel, puis nous voterons sur le reste des dossiers, puis sur l'ensemble des dossiers.

Nous votons sur le dossier Intradel.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Nous votons sur le reste des intercommunales.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Nous votons maintenant sur la globalité des dossiers.

Qui est pour ? Le groupe PR, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2008.****Document 08-09/065 : Société intercommunale INTRADEL - assemblée générale extraordinaire - modifications statutaires**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 08-09/065. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, Mme BUDINGER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BUDINGER, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues, la première commission, réunie ce 8 décembre, a examiné le point de l'ordre du jour portant sur les modifications statutaires présentées à la prochaine assemblée générale extraordinaire d'Intradel.

Aucune question n'a été posée par rapport au rapport présenté et ce point a donc obtenu 9 voix pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/066 : Société intercommunale SLF - assemblée générale extraordinaire - modifications statutaires****Document 08-09/067 : Société intercommunale SLF Finances - assemblée générale extraordinaire - modifications statutaires**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Les points 4 et 5 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la première commission : documents 08-09/066 et 067. Le rapporteur était M. ERNST, mais je

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2008.**

pense qu'il est suppléé par M. BASTIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues, nous nous sommes réunis et les conclusions de la commission étaient d'approuver par 9 voix pour et 2 abstentions. Il n'y a pas eu de question.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission. Messieurs les Chefs de groupe, peut-on aussi regrouper les deux dossiers pour le vote ? Oui. Je vous remercie.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 08-09/068 : Société intercommunale SPI+ - assemblée générale extraordinaire - modifications statutaires**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 08-09/068. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, M. BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BOURLET, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Bonsoir. Comme j'étais arrivé le dernier, c'est sur moi qu'est tombé ce dernier point où il y a eu seulement des questions. Pas de chance !

Rapport de la commission - document 08-09/068 - SPI+ : assemblée générale extraordinaire - modifications statutaires.

Un membre de la commission pose une question sur les conséquences pratiques du passage à l'intercommunale pure.

Le Député permanent répond en rappelant que le régime précédent, c'est-à-dire celui d'une intercommunale mixte,

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2008.**

prévoyait la participation du secteur privé. Il n'y avait aucun problème de fonctionnement, mais une difficulté s'est posée lorsque la SPI+ s'est engagée dans le développement des projets au profit des communes.

En effet, la Cour européenne de Justice a considéré que dans ce secteur également, la mise en concurrence devenait incontournable.

Dans ce contexte, une modification des statuts s'imposait.

Elle aura deux conséquences pratiques :

- créer une intercommunale pure ;
- créer un secteur pour cette activité spécifique où aucun marché ne pourra être refusé et où ils devront être fixés à prix coûtant.

Une seconde question a concerné l'impact sur la représentation de la Province. Le Député permanent répond qu'il n'y aura aucune modification par rapport à la représentation actuelle.

Le score du match est le suivant : il n'y avait que deux équipes ; l'équipe des pour, c'est 12 et l'équipe des abstentions, c'est 1. Les contre ont déclaré forfait.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2008, je le déclare approuvé.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2008.****V.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- Je voudrais vous rappeler que la semaine prochaine, le 18 décembre, nous avons une réunion du Conseil. Je voudrais aussi vous rappeler que le 19, se déroule au Palais des Congrès, la réception du personnel. Vous avez tous été invités mais je pense que les Conseillers n'ont pas répondu en masse. Il est vrai que c'est le matin et que ceux qui travaillent ont très difficile de se libérer mais de temps en temps, je pense qu'il serait quand même intéressant que les Conseillers soient présents lors de cette réception du personnel. Alors, à celui qui sait se libérer, cela ferait plaisir qu'il soit présent.

Je vous remercie et à la semaine prochaine pour notre réunion, le jeudi 18 décembre.

Je souhaiterais que les chefs de groupe et les conseillers qui ont pris la parole lors de la séance thématique me rejoignent dans la salle du Collège, s'il vous plaît.

La séance est levée.

-La réunion est clôturée à 18 h 25.